

ANIMATEURS/ANIMATRICES ET RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE SPORTS, DE LOISIRS ET DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (CNP : 5254)



Les animateurs et les responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique dirigent et forment des personnes et des groupes dans le cadre de programmes de sports, de loisirs, de conditionnement physique et d'athlétisme. Ils travaillent dans des centres communautaires, des clubs sportifs, des clubs de conditionnement physique, des centres de plein air, des centres de villégiature, des centres de loisirs, des établissements de soins de santé, des maisons de retraite, des établissements correctionnels, des ministères gouvernementaux, des entreprises privées, des associations touristiques et d'autres établissements semblables.

Autres instructeurs
(CNP : 4216)

Directeurs de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique
(CNP : 0513)



Un diplôme d'études **collégiales** en récréologie, en loisirs ou en éducation physique ou une **certification** dans un domaine d'activité, dans un sport ou en conditionnement physique



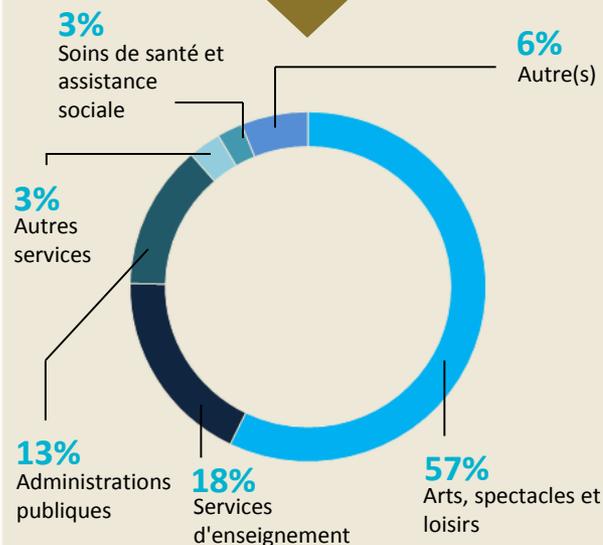
Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

Professions apparentées

Entraîneurs
(CNP : 5252)

Surveillants en sport et en loisirs
(CNP : 4167)

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- planifier et mettre en oeuvre des activités de loisir, d'athlétisme, de conditionnement physique et de sport;
- monter des appareils et de l'équipement pour les sports et les jeux;
- montrer ou enseigner les techniques et les activités d'athlétisme, de conditionnement physique ou de sports;
- enseigner les arts, l'artisanat et d'autres activités semblables à des groupes et à des personnes et diriger ceux-ci dans des programmes d'activités sociales et des programmes de loisirs;
- s'occuper de clients ayant des besoins spéciaux;
- sensibiliser les gens à la qualité de la vie.



Exemples d'appellation d'emploi

Technicien en loisirs

Moniteur de programmes de loisirs

Entraîneur personnel

86

Demande prévues
2017-2026

12,75 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.